



Compte-rendu du CTL du 04 mars 2021

Ce CTL a réuni les Organisations syndicales et la Direction en visioconférence. La délégation FO-DGFIP 84 était représentée par Catherine LOCRET, Mireille COMPAGNAT, Thierry VALL et Christian PERNOT.

Après une brève introduction de la présidente, la délégation FO DGFIP 84 a lu sa liminaire, puis ce fut au tour des délégations Solidaires Finances Publiques 84 et CGT Finances Publiques 84. La liminaire lue par FO DGFIP 84 portait sur le Nouveau réseau de proximité ainsi que sur les risques potentiels du télétravail, principal sujet de ce CTL.

Vous la trouverez jointe au présent mél.

En réponse aux différentes liminaires lues, la Présidente a insisté sur la formation des animateurs de Espaces France Services dans le cadre du Nouveau réseau de proximité, a convenu des impacts et incidences du télétravail forcé, notamment pour les agents fragiles (obligés de télétravailler 5 jours sur 5).

Elle a précisé que la crise sanitaire était d'une durée exceptionnelle, mais a tenu à rassurer sur le fait que le télétravail resterait en période hors COVID sur la base du volontariat.

La présidente fait le constat que le nombre d'agents en souffrance du fait du télétravail sur une période prolongée augmentait. Ils peuvent prendre l'attache du médecin de prévention, de la psychologue dédiée ainsi que de l'assistante de prévention.

Concernant la problématique du traitement du fonds de solidarité (FDS) au profit des entreprises/sociétés, il est constaté que la DDFIP de Vaucluse a engagé des contractuels pour soutenir les services chargés du traitement du FDS.

La délégation FO DGFIP 84 a fait remarquer qu'il aurait été préférable d'embaucher les candidats actuellement sur la liste complémentaire, il y en a 1073 pour l'ensemble des concours DGFIP.

La présidente a tenu à préciser que les contractuels seraient recrutés dans le monde étudiant (en droit notamment), que le périmètre des missions restait à définir.

Budget

Les OS ont voté contre à l'unanimité sur le budget. FO DGFIP 84 a rappelé que les raisons de son refus avaient été évoquées lors du CTL du 05 février. Nous vous les rappelons pour mémoire : les dépenses immobilières relatives à la mise en place de plusieurs projets du Nouveau Réseau de Proximité ne sont pas chiffrées. Il en va ainsi, par exemple, des futurs Services de Gestion Comptables de Montoux et de Pertuis.

Télétravail :

La Direction a pris l'initiative de distinguer les thèmes sur le télétravail qui relèvent du CTL et ceux qui relèvent du CHS CT.

Les questions relatives au CTL concernent la cohésion des équipes et l'organisation du télétravail. Celles relevant du CHS CT sont les risques psycho-sociaux ainsi que l'isolement des agents. rappeléprécisé que le télétravail conventionnel avait été suspendu dès le début de la crise sanitaire, en mars 2020.

S'agissant des droits des télétravailleurs évoqués lors de ce CTL, nous avons retenu les points suivants :

- la question de l'indemnisation des télétravailleurs se pose au plan national, elle n'est pas encore tranchée ;
- La présidente souligne que le télétravail restera sur la base du volontariat même après la période post-COVID 19. Encore faudrait-il que le parc immobilier de notre Direction soit conservé pour que les agents puissent bénéficier d'espaces de travail. Sur ce point, la DDFIP s'interroge sur l'intérêt de le maintenir dans son intégralité dans cinq ou six ans dès lors que les collègues auront majoritairement choisi le télétravail. FO DGFIP 84 a déjà dénoncé, lors de précédents CTL, la mise en place de services virtuels dans le cadre du NRP. Il ne faudrait pas que le télétravail constitue un prétexte pour supprimer des bureaux !
- FO DGFIP 84 a rappelé la nécessité de respecter le droit à la déconnexion des agents ;
- notre délégation a précisé qu'il n'existait pas de durée minimale pour un contrat de télétravail. Pour la DDFIP, il existe toutefois une période d'adaptation d'un mois.

S'agissant de l'organisation du télétravail, FO DGFIP 84 a fait remarquer que la fin du suivi des portefeuilles INTUITU PERSONAE allait réduire la variété du travail, entraîner une perte de technicité et démotiver les collègues.

La délégation FO-DGFIP 84 a insisté sur la distinction à faire entre le télétravail en période COVID et le télétravail en période post-COVID. Le travail à domicile en période de crise sanitaire ne saurait servir de référence pour organiser le télétravail en temps normal.

La DDFIP a demandé si les organisations syndicales étaient favorables à l'utilisation d'un relevé de propositions départemental sur le cadrage organisationnel du télétravail. FO DGFIP 84 s'y est opposé car, afin de garantir les droits des télétravailleurs, il convient de négocier un protocole national sur le télétravail avant de le décliner au plan local.

Comme un groupe de travail national doit se tenir sur le télétravail le 5 mars 2021, il est urgent d'attendre.

Durant le CTL, la Directrice a précisé qu'une circulaire du premier ministre venait de sortir, incitant fortement à l'accroissement du télétravail dans la fonction publique d'État.

Globalement, toutes les OS ont convenu que les personnels éprouvaient une certaine lassitude devant la durée exceptionnelle de la crise sanitaire.

Services d'accueil :

Une circulaire sur l'accueil est sortie en décembre 2020.

La règle de l'accueil est désormais l'APRDV (accueil sur rendez-vous).

Sur la réduction des horaires d'ouverture, nous constatons que ce choix de la direction est dicté par le manque de personnels pouvant réaliser ces tâches. De plus, un sondage a été adressé aux agents sans attendre le CTL. Pourtant, ce type de questions relève totalement de sa compétence.

Antenne du SIE de CAVAILLON à APT :

Initialement prévue pour 12 agents, elle en compterait pour l'instant sept. Cette situation s'expliquerait, selon la Direction, par une difficulté à trouver des volontaires dans cette commune. Pour FO DGFIP 84, c'est la mise en place du NRP qui conduit à la destruction du réseau de proximité et non la difficulté à trouver des agents prêts à s'installer à Apt !

BULLETIN D'ADHESION

NOM	
PRÉNOM	
N° matricule (ex N° AGORA)	
ADRESSE MÈL	
GRADE	
ECHELON au 1 ^{er} janvier 2021	
INDICE	
QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL	<input type="text"/> %
AFFECTATION	

Déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. DGFIP)

Fait à le
(signature)

Bulletin d'adhésion à retourner à /

- Christian PERNOT (Secrétaire Départemental (Tél. : 06 68 62 20 30) - Pôle de Contrôle et d'Expertise Avignon ou

**- Guylène CORLAY (Trésorière FO DGFIP 84) - Paierie Départementale
FO DGFIP 84, Cité administrative, BP 31091, rue du 7ème Génie, 84097 AVIGNONCEDEX 9**